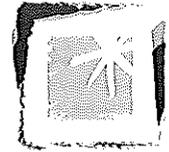


N° DEL/2025-073

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 23 juin 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 17 juin 2025

PRESENTS (34)

Délégués titulaires (32) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2) : M. MAGIMEL Alain, M. DELACOURT Alain.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme BOUILLON Ludivine, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PAREL Audrey, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe.

Pouvoirs (5) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

Objet : Modification du tableau des emplois

M. le Président propose d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet et un poste d'agent de maîtrise principal à temps non complet. Dans le cas où ces postes deviendraient vacants et en l'absence d'agent titulaire de la fonction publique, ils pourront être pourvu, à titre dérogatoire, par des agents contractuels.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide d'adopter la création d'emplois à temps complet comme suit :

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Adjoints administratifs territoriaux

Grade d'avancement : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3

Date d'effet : 01/10/2025

-Décide d'adopter la création d'emploi à **temps non complet** (50%) comme suit :

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Agents de maîtrise territoriaux

Grade d'avancement : Agent de maîtrise principal

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Date d'effet : 01/12/2025

- **Autorise** à modifier le tableau des emplois (ci-annexé) comme ci-dessus,
 - **Propose** de rémunérer ces agents selon la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale correspondant aux grades créés par la présente délibération,
 - **Procède** aux recrutements par voie statutaire ou contractuelle lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient ;
 - **Autorise** M. le Président à en informer le Centre de Gestion des Personnels Territoriaux et à signer tout document afférent à cet objet.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés à ces emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

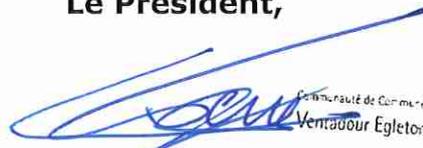
POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 24 juin 2025**

Le Président,


Communauté de Communes
Ventrabour Egletons Morédières

Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26